



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1705^e

SÉANCE: 12 AVRIL 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1705)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)	1
Remerciements au Président sortant	16

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 12 avril 1973, à 17 heures.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1705)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913).

La séance est ouverte à 17 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, en date du 12 avril 1973, du représentant du Liban me demandant de participer, sans droit de vote, à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

2. Conformément à la pratique établie, et avec l'assentiment du Conseil, j'inviterai le représentant du Liban à prendre place à la table du Conseil pour qu'il puisse participer, sans droit de vote, à l'examen du point figurant à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ghorra (Liban) prend place à la table du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : J'ai reçu également une lettre du représentant d'Israël, en date

du 12 avril 1973, me demandant de participer, sans droit de vote, à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

4. Conformément à la pratique établie, et avec l'assentiment du Conseil, j'inviterai le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil pour qu'il puisse participer, sans droit de vote, à l'examen du point figurant à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. Y. Tekoah (Israël) prend place à la table du Conseil.

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Le représentant permanent de l'Egypte a aussi adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre, en date du 12 avril 1973, lui demandant de participer, sans droit de vote, à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

6. S'il n'y a pas d'objections, et avec l'assentiment du Conseil, j'inviterai le représentant de l'Egypte à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. E. Abdel Meguid (Egypte) prend place à la table du Conseil.

7. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Cette réunion du Conseil de sécurité a été convoquée sur la demande du représentant du Liban, demande qui fait l'objet de la lettre qu'il a adressée le 12 avril 1973 au Président du Conseil et qui figure dans le document publié sous la cote S/10913. Je voudrais aussi signaler à l'attention des membres du Conseil les documents suivants relatifs au point de l'ordre du jour : lettre du représentant du Liban, en date du 11 avril 1973 [S/10911], et lettre du représentant d'Israël, en date du 11 avril 1973 [S/10912].

8. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Liban, à qui je donne la parole.

9. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Il semblerait, bien que nous ne soyons pas membres du Conseil de sécurité, que nous en soyons les clients permanents et je voudrais vous adresser, monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous voyons en vous un noble homme d'Etat qui représente le Pérou, nation progressiste et tournée vers l'avenir, et en même temps le continent de l'Amérique latine et ses habitants, avec lesquels le Liban a des liens solides d'amitié et de très bons rapports humains.

10. Tout d'abord, je voudrais vous adresser à vous, monsieur le Président, et aux membres du Conseil nos remerciements et vous exprimer notre reconnaissance pour avoir convoqué cette réunion urgente du Conseil dans un délai aussi court. Hier après-midi, j'ai eu l'honneur de vous rendre visite dans vos bureaux et de vous transmettre une lettre [S/10911], dans laquelle j'ai décrit l'acte d'agression perfide qu'Israël a perpétré contre le Liban aux premières heures du 10 avril 1973 et exposé l'attitude du Gouvernement libanais à l'égard de cette attaque. Le Conseil est saisi de ce document et, bien que celui-ci contienne tous les faits, je voudrais, à ce stade, rappeler certains d'entre eux. Ces faits ont été corroborés par le coupable lui-même, Israël, dans les déclarations publiques faites par les dirigeants israéliens et dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël et publiée sous la cote S/10912.

11. Le 10 avril 1973, à une heure du matin — c'est-à-dire à un moment où presque tout le monde dort —, des unités de la marine israélienne ont débarqué sur la côte d'El-Ouzai, dans la banlieue sud de Beyrouth, capitale du Liban, une brigade d'environ 35 terroristes israéliens. A titre d'information pour les membres du Conseil, El-Ouzai est une zone balnéaire où les gens se rendent pour nager et se détendre. La nuit, ces plages sont bien entendu désertes; il s'agit de plages sans défense. Elles sont ouvertes à ceux qui viennent en paix au Liban pour jouir de notre soleil et de la beauté de ces plages.

12. Les maraudeurs étaient déguisés en civils; des voitures civiles libanaises pourvues de plaques minéralogiques libanaises les attendaient au voisinage de la zone de débarquement. Elles avaient été garées là par des agents israéliens qui s'étaient infiltrés dans le pays avec de faux passeports. Le Gouvernement libanais a des preuves que des éléments sont venus de l'extérieur, munis de passeports étrangers falsifiés, en vue de préparer le terrain pour cet acte criminel d'Israël.

13. Les maraudeurs israéliens se sont dirigés, avec ces voitures, vers des objectifs choisis à l'avance. Un groupe s'est rendu rue Verdun, qui se trouve dans un quartier résidentiel tranquille de Beyrouth. Ils ont fait irruption dans un immeuble d'habitation en faisant feu et, à la manière de gangsters, ont abattu M. Youssef El-Najjar, connu sous le nom d'Abou Youssef, et sa femme, qui cherchait à le protéger contre les attaquants. M. El-Najjar était membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Dans le même immeuble, ils ont attaqué l'appartement de M. Kamal Nasser, poète et intellectuel qui était le porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et l'ont assassiné, toujours de sang-froid.

14. Il peut intéresser le Conseil de connaître un aspect de la façon barbare dont a été commis le meurtre de M. Kamal Nasser. Comme il était le porte-parole de l'OLP, sa bouche a été criblée de balles, ce qui dénote non seulement un esprit de haine, mais aussi une intention symbolique de réduire au silence la voix parlant au nom du peuple palestinien. Les assassins voulaient réduire au silence une bouche qui avait

parlé pour défendre les droits du peuple palestinien dans un pays qui chérit et respecte la liberté et qui est considéré comme l'un des pays les plus attachés aux libertés fondamentales.

15. Un autre groupe d'Israéliens a attaqué et fait sauter un immeuble sis rue d'El-Fikany, pendant qu'un autre groupe attaquait et faisait sauter un garage appartenant à un Palestinien et situé dans le quartier Al-Dawrah, dans la partie nord de Beyrouth. Dans le voisinage de la résidence de Youssef El-Najjar habitait M. Kamal Adwan, un autre dirigeant du mouvement de libération de la Palestine. Lui aussi a été tué, de la même façon que le furent El-Najjar et Kamal Nasser. Aux environs d'El-Ouzai, les attaquants ont fait sauter un immeuble, tuant deux civils libanais et trois ouvriers syriens. Une autre brigade de tueurs israéliens a débarqué près de Sidon, au sud de Beyrouth, et attaqué un garage qui, à ce qu'ont prétendu plus tard les Israéliens, appartenait à l'organisation palestinienne El Fatah.

16. Ces opérations criminelles ont causé la mort de 12 personnes : 2 agents de police libanais, 2 civils libanais, 3 ouvriers syriens, 4 Palestiniens et une Italienne; 29 personnes, toutes libanaises, ont été blessées. Les envahisseurs ont également attaqué un camp de réfugiés situé aux environs de Beyrouth, sur la route menant à l'aéroport; là, plusieurs personnes ont été tuées. Je n'ai pas, pour l'instant, les chiffres exacts; je les communiquerai plus tard au Conseil.

17. Dans ma lettre du 11 avril, j'ai souligné — et j'aimerais souligner encore une fois aujourd'hui — que, face aux agressions répétées d'Israël, le Liban a toujours compté, et compte, pour sa protection, sur la Charte des Nations Unies et sur le Conseil de sécurité. Au titre de la Charte, le Conseil assume au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et notamment dans l'une des régions les plus perturbées du monde. Il doit non seulement trouver des solutions aux problèmes et aux conflits, mais aussi offrir une protection aux Etats qui sont victimes d'une agression.

18. L'attaque, le 28 décembre 1968, de l'aéroport international de Beyrouth par des commandos israéliens a amorcé de la part d'Israël un cycle de violence qui n'a cessé de s'intensifier depuis lors : ses forces armées ont déclenché plusieurs attaques contre des villes et villages pacifiques du Liban; des centaines d'innocents, y compris des femmes et des enfants, ont été tués ou blessés; plusieurs centaines de maisons et d'immeubles ont été détruits; la paix du pays a été perturbée.

19. En février dernier, des forces armées israéliennes ont attaqué par surprise, la nuit, deux camps de réfugiés situés dans le nord du Liban, à Badawi et à Nahr El-Bared. Des dizaines de Palestiniens ont été assassinés de sang-froid dans leurs lits.

20. A plusieurs occasions, le Conseil a vigoureusement condamné Israël en raison de ses actes au Liban et l'a mis en garde contre toute répétition de ceux-ci. Dans sa résolution 280 (1970), le Conseil est allé jusqu'à déclarer que les

attaques armées d'Israël "ne peuvent être tolérées plus longtemps" et il a répété son avertissement solennel à Israël que "s'il récidive, le Conseil de sécurité envisagera de prendre, conformément à la résolution 262 (1968) et à la présente résolution des dispositions ou des mesures appropriées et efficaces en application des articles pertinents de la Charte, pour faire appliquer ses résolutions;".

21. Les diverses résolutions du Conseil en ce qui concerne l'agression d'Israël contre le Liban ainsi que d'autres résolutions concernant les agressions d'Israël contre des Etats arabes, adoptées par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale, ont toujours été repoussées avec mépris par les autorités et les représentants d'Israël. Israël, qui doit son existence à l'Organisation des Nations Unies, est devenu l'enfant gâté de cette organisation et le Membre le plus rebelle contre la Charte, les résolutions des Nations Unies, la sécurité internationale, la morale et le droit internationaux.

22. C'est un fait reconnu par tous que le Liban est un pays épris de paix, qui suit sans cesse une voie pacifique et qui aide à promouvoir des conditions pacifiques dans la région et partout ailleurs dans le monde. Nous ne suivons pas la voie militariste et nous ne nous appuyons pas sur la puissance militaire pour préserver notre existence. Un pays qui existe depuis 6 000 ans et qui a vu des empires s'écrouler, des invasions repoussées, peut se permettre de compter aujourd'hui sur le nouvel ordre international et la légalité pour sa protection. Le Conseil ne peut éluder sa responsabilité à l'égard des petits Etats pacifiques et sans défense Membres de l'ONU. Si, en fait, le Conseil de sécurité a une raison d'être, si l'Organisation des Nations Unies et la Charte ont une raison d'être, c'est précisément pour protéger la sécurité de ces pays et l'existence pacifique de leurs habitants. Il est certain que les grandes puissances politiques n'ont nul besoin du bouclier protecteur du Conseil de sécurité. La Charte a été rédigée pour protéger les nations plus petites, comme la nôtre.

23. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous parlons souvent de renforcer la paix et la sécurité internationales, de rehausser le rôle du Conseil de sécurité, de rendre l'Organisation plus efficace en tant qu'instrument de protection de la paix dans le monde. A cette fin, nous avons adopté de nombreuses et longues résolutions, dont la plupart ne sont malheureusement pas appliquées. Nous avons déclaré et nous déclarons que l'Organisation des Nations Unies fait face à une crise de confiance, car les peuples du monde, et surtout les victimes d'actes d'agression, déplorent l'incapacité de l'Organisation de les protéger. Cette situation s'est produite parce que l'ONU a négligé d'adopter les mesures appropriées en temps voulu pour faire appliquer ses résolutions et les faire respecter.

24. En fait, l'Organisation des Nations Unies est en crise vis-à-vis de l'opinion publique mondiale : une crise due à la non-application des résolutions de l'ONU. Israël a montré comment un Etat militariste n'ayant que mépris pour l'Organisation des Nations Unies et bafouant la loi et l'ordre internationaux peut détruire la confiance du monde à

l'égard de cette organisation et faire échouer tous les efforts qu'elle déploie pour établir la paix dans le monde.

25. La lettre d'hier du représentant d'Israël, ainsi que de nombreuses lettres précédentes, est basée sur trois arguments fallacieux. Le premier est qu'Israël mène une guerre contre le terrorisme et les organisations terroristes. Le deuxième est qu'Israël agit pour empêcher de futurs actes terroristes de se produire. Le troisième est que ces organisations terroristes ont asile au Liban et que le Gouvernement libanais complotait avec elles pour lancer des actes de terrorisme à l'extérieur.

26. Tout d'abord, Israël est le pays le moins qualifié au monde pour avancer des arguments de terrorisme. C'est un Etat qui est né du terrorisme, par lequel, depuis vingt-cinq ans, il préserve son existence. Israël se maintient et s'est maintenu sur ce que l'on connaît sous le nom de terrorisme d'Etat, un terrorisme planifié, organisé et exécuté par l'Etat, comme l'était l'acte de terrorisme qui a eu lieu il y a deux jours à Beyrouth et à Sidon. Ces opérations à la mode de gangsters qui ont eu lieu au Liban ont été qualifiées par Mme Meir d'"opérations merveilleuses" à propos desquelles "des pages lumineuses seront écrites". Le Premier Ministre d'Israël oublie le fait historique que le terrorisme a été introduit au Moyen-Orient par des bandes sionistes. Mme Meir oublie les sombres pages que ces bandes ont inscrites dans l'histoire de la région. Si l'opération de Beyrouth avant-hier a été "brillante" et "hardie" comme l'a décrit un journal, elle indique la longue expérience du terrorisme qu'a Israël en ce qui concerne la conception, la planification et l'exécution des actes de terrorisme.

27. Si je rappelais au Conseil l'histoire entière du terrorisme israélien au Moyen-Orient, je pourrais citer des centaines d'exemples; mais je ne vais pas accaparer le temps ni la patience des membres du Conseil. Je veux simplement rappeler à la mémoire du Conseil les massacres du King David et de Dir Yassein, où des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués et massacrés en 1946 et en 1948.

28. Personne n'a probablement décrit de façon plus appropriée la nature du terrorisme israélien que M. Herbert Morrison, lord président du Conseil et leader de la Chambre des communes du Gouvernement britannique, lorsqu'il a dit, le 31 juillet 1946, après le massacre du King David, que la malédiction d'Hitler n'avait pas encore disparu. Certaines de ses victimes fuyant les ghettos ravagés de l'Europe ont emporté avec elles les germes de la peste dont elles voulaient se libérer; elles ont emporté avec elles l'intolérance, l'orgueil racial, l'intimidation, le terrorisme et le culte de la force¹.

29. Ce n'est qu'une coïncidence si je cite des sources britanniques, car je pourrais également citer des centaines de sources françaises, américaines, russes ou autres en ce qui concerne le terrorisme israélien; mais je voudrais ajouter

¹ Voir *Parliamentary Debates (Hansard), House of Commons, Official Report, Fifth Series, vol. 426* (London, Her Majesty's Stationery Office) col. 960.

aussi que les maux de la politique inspirée du sionisme et appliquée par Israël rappellent tellement les pratiques nazies qu'Arnold Toynbee, historien britannique très connu, a observé que "la tragédie suprême des sionistes est que les leçons tirées de leur contact avec les nazis ont été non pas de repousser mais plutôt d'imiter certains des actes maléfiques commis contre eux par les nazis"².

30. Lord Russel a consacré toute sa vie à la recherche de la vérité et au développement de la paix dans le monde. Il a atteint le point culminant de cette vie lorsqu'il a adressé un message — qui a été comme sa dernière volonté, comme son testament — à la Conférence parlementaire le 31 janvier 1970, dans lequel il a déclaré :

"On nous a maintes et maintes fois dit que nous devons sympathiser avec Israël à cause des souffrances subies par les Juifs en Europe aux prises avec les nazis. Je ne vois dans cette suggestion aucune raison pour perpétuer quelque souffrance que ce soit. Ce que fait aujourd'hui Israël est impardonnable, et évoquer les horreurs du passé pour justifier celles du présent est de l'hypocrisie flagrante."

31. Le problème des réfugiés palestiniens remplit une vaste section des archives des Nations Unies. Est-il nécessaire que je rappelle à chacun d'entre vous assis autour de cette table un fait historique établi, à savoir que le terrorisme sioniste a chassé de leur terre un million et demi de Palestiniens, usurpant leurs foyers et leurs biens ? Faut-il rappeler aux Membres de l'ONU que la plupart de ces Palestiniens vivent dans le dénuement des camps de réfugiés par suite du processus continu de terreur, d'intimidation, de spoliation et — ce qui est pire encore — d'injustice ? Est-il encore nécessaire de rappeler au Conseil que cette vie, remplie de déceptions et de désespoir, ne peut être nourrie des maigres rations fournies par l'Organisation des Nations Unies elle-même, rations qui sont très au-dessous du niveau de subsistance nécessaire ?

32. La fin de l'agonie du peuple palestinien ne semble pas se dessiner à l'horizon. Qu'a fait l'Organisation des Nations Unies sinon fournir de maigres rations aux Palestiniens et adopter résolution sur résolution réitérant leur droit au rapatriement, à la compensation ou à l'autodétermination, résolutions qu'elle est incapable de mettre en application ? Qu'a fait récemment l'Organisation des Nations Unies en présence de la nouvelle politique poursuivie par Israël visant à frapper les Palestiniens partout où ils se trouvent, à n'importe quel moment et par tous les moyens qui lui semblent appropriés ? Cette nouvelle politique déclarée d'Israël constitue une tactique odieuse qui vise soit à exterminer le peuple palestinien soit à le réduire à l'incapacité, nullifiant ainsi sa revendication légitime d'avoir ses foyers, sa patrie. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale offrent-elles un espoir au peuple palestinien de mettre fin à son exil et à son agonie, d'aiguiller sa vie vers la construction de la paix au Moyen-Orient, pour lui permettre de participer au dévelop-

pement économique, social et culturel de cette région ? Quel choix offre-t-on aux Palestiniens pour mettre un terme à leur amertume et à leurs souffrances ? Oublier ces Palestiniens, les négliger et nier leur existence même — comme le préconisait un jour Mme Meir, si l'on en croit le *Times* de Londres du 15 juin 1969 — ne mènera pas à la solution de leur problème.

33. L'Organisation des Nations Unies doit aborder ce problème d'une manière courageuse, imaginative et décisive en vue de dégager une solution juste et durable. Sur les 1,5 million de réfugiés palestiniens, 300 000 résident sur notre terre, au Liban. Est-ce que le Liban est responsable de leur condition ? Est-ce que le Liban est responsable de leur existence continue de misère, de désespoir et de déceptions ? Est-il responsable de leur désir de retourner dans leurs foyers et de l'esprit de résistance dont ils sont pénétrés contre l'agresseur qui les a privés de leurs foyers, de leur terre et de leurs magnifiques cités ancestrales telles que Nazareth, Jérusalem, Jaffa, Haïfa et d'autres encore ? Le Liban est-il responsable du fait que plusieurs milliers de Palestiniens ont été des réfugiés à deux ou trois reprises dans leur existence — chassés même de leurs camps de réfugiés sur la rive occidentale du Jourdain, après la guerre de 1967, et rejetés en Syrie ou sur la rive orientale ?

34. Le Liban ne peut résoudre le problème du peuple palestinien; il ne peut que contribuer à sa solution. Le Gouvernement libanais a déployé au cours des dernières années tous les efforts pour favoriser des conditions pacifiques non seulement au Liban mais également dans toute la région. Il ne peut accepter la responsabilité qui incombe à la communauté internationale, à savoir celle de trouver une solution à ce problème.

35. Israël, qui est coupable d'avoir provoqué ce problème, ne peut pas se décharger sur le Liban de sa responsabilité d'y trouver une solution. Sa campagne de calomnies et de diffamation ne peut pas l'absoudre de cette culpabilité ni de la responsabilité de trouver une solution. Israël peut aisément résoudre le problème du peuple palestinien. Si Israël a des griefs quant à l'existence des réfugiés palestiniens, les Palestiniens au Liban, tout ce qu'il doit faire, c'est leur rouvrir ses portes pour qu'ils se réinstallent dans leurs foyers et dans leur patrie, et administrer ou aider à administrer la justice requise envers eux.

36. Les actes répétés d'agression commis par Israël contre le Liban ne peuvent rester impunis. Nous n'avons pas la force nécessaire pour punir Israël. Mais le Conseil de sécurité, chargé de par la Charte d'une certaine responsabilité, a cette force. C'est une force morale; c'est une force politique; c'est une force juridique. La Charte est l'instrument d'application des décisions du Conseil de sécurité. Condamner simplement Israël ne suffit pas. La condamnation de ses actes, dans le passé, n'a pas contribué à arrêter son agression. Ce que nous demandons au Conseil actuellement, c'est un acte plus significatif pour mettre un terme à l'agression d'Israël contre le Liban.

37. J'ai terminé, mais je me réserve le droit de reprendre la parole plus tard.

² Arnold Toynbee, *A Study of History*, vol. VIII (Londres, Oxford University Press, 1954), p. 290.

38. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai pris l'initiative peu habituelle de demander la parole à ce stade en raison d'un incident qui préoccupe gravement mon gouvernement et tous ceux qui cherchent à calmer les esprits et à rétablir des conditions qui permettront de poursuivre la recherche de la paix au Moyen-Orient.

39. Les événements tragiques qui se sont déroulés au Liban ont été suivis par une tentative de répandre un énorme mensonge dans le monde, selon lequel mon gouvernement aurait été complice dans les événements du Liban et y aurait même dans une certaine mesure participé, et l'on allègue aussi que l'ambassade américaine à Beyrouth hébergerait des personnes responsables de ces actes.

40. Cela ne peut être qualifié que d'énorme contre-vérité, de gigantesque mensonge. Le mensonge flagrant est devenu, avant et pendant la guerre mondiale, un moyen habituel de guerre psychologique. C'est une forme d'art caractéristique de la mentalité totalitaire. Il vise à tromper le public non averti en recourant à un mensonge aux proportions gigantesques. Par son énormité, on réussit à tromper les innocents, car personne ne peut croire qu'une si énorme contre-vérité puisse être inventée. L'accusation monstrueuse selon laquelle les Etats-Unis auraient, d'une manière quelconque, aidé à perpétrer les événements du Liban et servent d'écran protecteur à ceux qui y sont impliqués provient de ceux qui s'opposent par tous les moyens et de toutes les façons à un règlement pacifique, de ceux qui prêchent et pratiquent un terrorisme sauvage et qui, pour des raisons qui leur sont personnelles, cherchent à rejeter sur d'autres le blâme encouru du fait de leurs échecs et de leurs crimes. Ce mensonge a été répandu non seulement par des moyens occultes et par des rumeurs calomnieuses mais a été également repris par des moyens d'information de masse dans plusieurs pays qui, le plus souvent, et de façon assez inexplicable, ont omis de faire connaître nos démentis fermes et catégoriques.

41. Cette accusation est totalement dénuée de fondement. Elle a été fabriquée de toutes pièces. J'ose espérer que les gens raisonnables du monde reconnaîtront combien cette accusation est diffamatoire et insensée. Plus grave encore, elle risque d'inciter à de nouvelles violences, de nouvelles destructions et de provoquer la mort d'un plus grand nombre d'innocents. Et si ce mensonge flagrant réussit à ranimer la violence, ce sont ceux qui l'auront entendu passivement et n'auront rien fait pour révéler la vérité qui en porteront la responsabilité.

42. Il est un autre élément tragique, lorsque les passions prennent le pas sur la raison : c'est que beaucoup de gens deviennent les victimes d'un mensonge aussi éhonté et aussi monstrueux, de la même façon dont beaucoup ont été victimes de l'accusation sur la prétendue participation américaine à la guerre israélo-arabe de 1967, une accusation qui fut plus tard reconnue et avouée comme fausse mais qui, à l'époque, a produit des conséquences qui existent encore aujourd'hui.

43. La position de mon gouvernement sur les principes fondamentaux est bien connue. Elle a été exposée en de

nombreuses occasions par mes prédécesseurs et très récemment, le 10 septembre 1972, en ce conseil [*1661e séance*]. Nous déplorons la violence où qu'elle se produise et quelle qu'en soit la source. Nous regrettons profondément la perte croissante de vies innocentes. Je me réserve d'intervenir à nouveau sur ces aspects de la question à un autre moment du débat.

44. Aujourd'hui, toutefois, je veux qu'il soit catégoriquement établi que ni le Gouvernement des Etats-Unis ni l'un quelconque de ses représentants n'ont pris quelque part que ce soit à l'attaque israélienne du 10 avril contre le Liban et qu'ils n'en ont pas eu la moindre connaissance. Tous les gouvernements intéressés doivent se dissocier de ce mensonge choquant et prendre des mesures pour empêcher que de telles calomnies ne se répandent, dont les conséquences, si l'on ne prend garde, peuvent causer un tort grave à la paix et inciter à des destructions nouvelles et provoquer des morts plus nombreuses de victimes innocentes.

45. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël à qui je donne la parole.

46. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais exprimer le profond respect de ma délégation pour votre personne et votre pays et formuler les meilleurs vœux de succès à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions.

47. Nous ne venons pas devant le Conseil de sécurité pour expliquer des faits. Ils se passent d'explication. Le fléau du terrorisme arabe, les massacres abominables et les atrocités barbares constituent une menace pour toute l'humanité, et tous le savent.

48. Nous ne venons pas devant le Conseil pour justifier nos actes. Ils n'ont pas besoin d'être justifiés. Chacun est conscient de la nécessité qu'il y a de mettre un terme à des outrages tels que le massacre de Lod et les meurtres de Munich, l'assassinat de diplomates à Khartoum ou les attaques, le 9 avril 1973, contre la résidence de l'ambassadeur d'Israël et contre un avion de la compagnie El Al à Nicosie.

49. Nous venons accuser.

50. Alors que le monde a réagi avec stupeur et indignation aux atrocités des groupes terroristes arabes, tandis que les gouvernements responsables ont commencé à prendre des mesures à leur rencontre, les Etats arabes continuent à fournir leur soutien à la campagne d'extermination et de mutilation de civils innocents, et à héberger à l'intérieur de leurs frontières les bases, les quartiers généraux et les repaires des terroristes.

51. Nous venons ici accuser le Liban d'avoir demandé une réunion du Conseil de sécurité pour demander l'autorisation de poursuivre le terrorisme. Le Gouvernement d'Israël a le devoir et a pris l'engagement de protéger la vie de ses citoyens et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à ces attaques sanguinaires, délibérément

dirigées contre des hommes, des femmes et des enfants innocents.

52. Tel fut le but de l'action entreprise dans la nuit du 9 au 10 avril par Israël contre les bases, les quartiers généraux et les repaires des terroristes de la région de Beyrouth, et en particulier contre le siège d'El Fatah dans la partie sud de Beyrouth, qui est responsable des opérations terroristes dans la région de Gaza, contre le siège central du Front populaire et démocratique terroriste qui est également situé dans la partie sud de Beyrouth. Ce groupe meurtrier a assumé la responsabilité du dépôt et de l'explosion de bombes à Jérusalem et à Hadera le 30 mars 1973. L'action israélienne visait deux ateliers de Beyrouth dans lesquels étaient fabriqués les explosifs et les armes utilisés dans les attaques d'El Fatah-Septembre noir, ainsi qu'un garage de réparations situé au nord de Sidon (Saïda) qui révisait les véhicules des terroristes opérant dans le sud du Liban. Des pertes ont été infligées aux terroristes. Les Israéliens, pour leur part, ont eu deux soldats tués et deux blessés. Des déclarations officielles publiées à Beyrouth, les communiqués faits par les organisations terroristes et les rapports des agences de presse internationales au Liban ont confirmé que les cibles visées étaient les centres terroristes et que les victimes appartenaient à des groupes d'assassins. Parmi eux se trouvait Mohammed Youssef El-Najjar (Abou Youssef), le responsable d'El Fatah-Septembre noir au Liban depuis 1970; Kamal Nasser, porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine, organisation qui couvre les groupes terroristes, et Kamal Adwan (Abou Wael), l'un des fondateurs du Fatah qui était responsable des activités du Fatah-Septembre noir dans les zones contrôlées par Israël.

53. C'est sous la direction de ces hommes-là que les terroristes du Septembre noir se sont livrés, au cours des deux dernières années, à 105 attaques meurtrières. Sur ces 105 attaques, 68 étaient dirigées contre Israël, six contre des Juifs dans différentes parties du monde, 17 contre des compagnies aériennes occidentales et 14 contre la Jordanie. Jusqu'aux attaques de Nicosie, lundi dernier, les opérations du Septembre noir se sont soldées par 228 victimes, dont 116 morts.

54. Muhamad Dawoud Awdeh, connu sous le nom de Abou Dawoud, un dirigeant du Fatah arrêté il y a plusieurs semaines à Amman pour avoir comploté contre le régime jordanien a dit, dans son témoignage :

“Opérations d'Abou Youssef : l'assassinat de Wasfi at-Tall — il a désigné personnellement les hommes par l'intermédiaire de Yahya Ashour; il les a accompagnés au Caire puis a lui-même transporté les armes au Caire; (il était porteur d'un passeport diplomatique algérien);

L'opération de l'avion de la Sabena à l'aéroport de Lod — l'opération de Lod est un échec;

“L'opération de Bangkok, qui fut aussi un échec; il y avait une autre opération, qui devait avoir lieu en même temps que l'opération de Bangkok et qui devait être l'attaque de l'ambassade israélienne en Roumanie; cette opération elle aussi a échoué.”

55. Abou Youssef était un homme qui, d'après les rapports en provenance de Beyrouth, était un ami personnel du Premier Ministre du Liban. Le monde se rappelle encore comment les assassins envoyés par le même Abou Youssef au Caire pour tuer le Premier Ministre de Jordanie se sont penchés sur le cadavre de Wasfi at-Tall, ont trempé leurs mains dans son sang et ont bu ce sang devant des témoins. Le monde se rappelle comment les diplomates américains et belge sans défense ont été brutalement assaillis à Khartoum puis abattus de sang-froid après avoir été tenus en otages pendant de longues heures par des terroristes arabes. Voilà les hommes que le représentant du Liban décrit comme des dirigeants et des intellectuels ! Voilà les barbares dont il fait l'éloge ! Voilà les criminels internationaux que son gouvernement abrite et protège !

56. Tout le monde sait bien que le Liban est un centre de l'organisation et de l'exécution des attaques terroristes contre des civils en Israël et ailleurs et qu'il donne refuge aux auteurs de ces crimes odieux. Les groupes terroristes ont leur quartier général, leurs ateliers de fabrication d'armes, leurs centres de recrutement et d'information et d'autres installations dans la capitale libanaise. Avec l'assentiment des autorités libanaises, ils utilisent les camps de réfugiés et les maisons particulières pour entraîner et préparer leurs équipes d'assassins.

57. La plupart des attaques menées par El Fatah-Septembre noir et par d'autres organisations terroristes ont eu leur origine à Beyrouth. C'est de cette ville que les terroristes sont envoyés accomplir leurs missions de mort dans différentes parties du monde. Au cours des cinq dernières semaines seulement, les opérations suivantes ont été lancées à partir de Beyrouth : Le 1er mars, trois diplomates ont été sauvagement assassinés à Khartoum. Le 3 mars, le paquebot chypriote *Sania*, se rendant à Haïfa avec 250 pèlerins chrétiens venant des Etats-Unis à son bord, a explosé dans le port de Beyrouth. Le 6 mars, on a essayé de faire sauter les bureaux de El Al et deux banques israéliennes à New York. Trois automobiles contenant des explosifs et pourvues d'un système à retardement ont été découvertes près de ces bureaux. Si ces charges avaient explosé, la Cinquième Avenue aurait été jonchée de centaines de morts et de blessés. Le 12 mars, un commerçant israélien a été assassiné à Chypre. Le 15 mars, on a essayé d'attaquer l'ambassade d'Israël à Paris, mais cette attaque a été déjouée lorsqu'une automobile chargée d'explosifs puissants a été découverte par les autorités françaises. Le 20 mars, quatre valises remplies d'armes et d'explosifs destinés à des attaques terroristes ont été découvertes à l'aéroport de Rome. Le 21 mars, une lettre piégée a été interceptée à Singapour. Le 4 avril, trois terroristes arabes porteurs de pistolets et de grenades ont été arrêtés à l'aéroport de Rome. Le 9 avril, on a essayé de faire sauter la résidence de l'ambassadeur d'Israël à Chypre. Au même moment, un groupe de terroristes attaquait un avion de El Al à l'aéroport de Nicosie. Les terroristes ont tué un policier chypriote. Deux des attaquants ont été tués et d'autres arrêtés. Toutes ces attaques avaient leur origine dans la capitale du Liban.

58. Le rôle sinistre de Beyrouth a été particulièrement évident lors de la capture et du meurtre des diplomates à

Khartoum. Tout au long de cette opération, les terroristes ont suivi des instructions qui leur étaient transmises par radio depuis le quartier général du Fatah-Septembre noir à Beyrouth, sous la surveillance personnelle de Yassir Arafat, chef de El Fatah et de ce qu'on appelle l'Organisation de libération de la Palestine, que M. Ghorra a défendue avec tant d'émotion.

59. Au cours des derniers mois, la presque totalité des agents arabes terroristes qui ont participé à des attaques meurtrières — y compris le massacre de l'aéroport de Lod et l'assassinat des athlètes israéliens aux jeux Olympiques de Munich — venaient de Beyrouth. Les représentants des organisations de terreur à Beyrouth ont obtenu 5 millions de dollars des Etats-Unis de la part de la Lufthansa contre la libération d'un de ses avions détourné par les membres du "Front populaire" terroriste et forcé d'atterrir à Aden, en février 1972. Le détournement de l'avion de la Sabena, en mai 1972, a été l'œuvre de quatre terroristes arrivant en Europe en provenance de Beyrouth. Le communiqué assumant la responsabilité de cet acte a été publié par des organisations terroristes à Beyrouth.

60. C'est au Liban que Kozo Okamoto, auteur d'assassinats en masse, et ses deux complices ont été entraînés et c'est de Beyrouth qu'ils sont partis, en mai 1972, pour s'acquitter de leur mission barbare à Lod. En août 1972, deux terroristes, en provenance du Liban, ont été arrêtés à Rome après qu'une explosion a eu lieu à bord d'un appareil de El Al en vol, explosion causée par des charges de dynamite dissimulées dans un tourne-disque qu'ils avaient persuadé deux jeunes filles britanniques de prendre avec elles dans l'avion. En septembre 1972, il a été établi que les terroristes responsables du massacre de Munich venaient du Liban. En octobre 1972, un émissaire de El Fatah voyageant avec un passeport diplomatique algérien a été arrêté à l'aéroport d'Amsterdam, venant de Beyrouth et allant en Amérique du Sud, alors qu'il transportait des armes, du matériel de sabotage et des lettres piégées qui devaient être postées en Amérique latine.

61. En décembre 1972, un groupe de terroristes du "Front populaire" a quitté Beyrouth, ayant pour instructions d'atteindre Haïfa par bateau, en vue de perpétrer des attaques terroristes ou, en cas d'échec, de se suicider. Ce groupe a été découvert en Grèce et ses membres ont été renvoyés au Liban. En décembre 1972, un terroriste arabe a été appréhendé à l'aéroport de Londres, en provenance de Beyrouth. Des armes et des explosifs destinés à une attaque contre une ambassade israélienne en Scandinavie ont été trouvés en sa possession. Toujours en décembre 1972, des terroristes en provenance de Beyrouth ont organisé une attaque contre l'ambassade israélienne à Bangkok. En janvier 1973, un groupe d'assassins prévoyant de mener une attaque dans le port d'Haïfa a été découvert à Chypre. Les terroristes sont rentrés par avion à Beyrouth. En janvier 1973, trois terroristes ont été appréhendés à Vienne. Trois autres ont été détenus à la frontière italo-autrichienne. Ce groupe devait se livrer à une attaque meurtrière contre des émigrants juifs venant d'Union soviétique et se trouvant dans un camp de transit à Vienne. Les six terroristes étaient partis du Liban pour leur mission sanguinaire.

62. La communauté internationale est lasse des protestations d'innocence hypocrites et des mensonges stériles avec lesquels le Gouvernement libanais et ses représentants essaient de cacher la lourde responsabilité qui incombe au Liban d'avoir fait de Beyrouth la capitale du terrorisme international. Le Liban est comme le complice d'assassins qui, ayant fait de sa maison un centre de crime, de violence et d'effusion de sang, plaide la faiblesse et l'innocence.

63. Il est intéressant de constater combien les arguments du Liban ont été illogiques et changeants au cours de ces cinq dernières années. Tout d'abord, le Liban a nié la présence même d'organisations terroristes à l'intérieur de ses frontières. Lorsque ce mensonge est devenu trop flagrant, le Gouvernement libanais a commencé à prétendre qu'il était incapable d'empêcher l'existence et les activités des groupes terroristes. Maintenant, le masque est tombé. Le Liban essaie de justifier les opérations terroristes entreprises sur son sol et à partir de son sol, et a même l'impudence de réclamer l'immunité pour lui-même et pour les terroristes.

64. Rien ne peut justifier l'assentiment du Liban au maintien de centres et de bases terroristes sur son territoire et, en particulier, dans sa capitale. Rien ne peut justifier les tentatives faites pour innocenter les organisateurs et les auteurs d'atrocités sauvages contre des civils sans défense dans le monde entier. Tant que le Gouvernement libanais et ses représentants décideront d'agir ainsi, tant qu'ils pourront se référer à des bandes d'assassins en les qualifiant simplement d'organisations palestiniennes, et aux bases où des armes et des explosifs sont accumulés et où des assassins d'hommes, de femmes et d'enfants sont entraînés, en les qualifiant d'emplacements inoffensifs, le Liban devra être considéré comme complice dans la campagne d'effusion de sang menée par les groupes terroristes arabes.

65. L'opinion publique internationale est lasse aussi de cette affirmation ridicule selon laquelle la présence de réfugiés palestiniens, à la suite de l'agression arabe contre Israël en 1948, justifie le rôle joué par le Liban en tant que base des expéditions de meurtres sur le plan international ou rend ces opérations entreprises sur le sol libanais ou à partir du Liban inévitables. Il y a des régions au Moyen-Orient où la concentration d'Arabes palestiniens et de réfugiés est beaucoup plus forte qu'au Liban et où, néanmoins, les organisations terroristes ne trouvent pas refuge, liberté d'action et protection. En outre, pendant des années, il n'y a pas eu d'opérations terroristes venant du Liban malgré l'existence de sa population de réfugiés.

66. Quoi qu'il en soit, les organisations terroristes sont des organisations bien nourries et bien payées. Si les gouvernements arabes qui les financent consacraient 1 p. 100 de leurs revenus du pétrole à l'installation des réfugiés au lieu d'encourager la violence et les effusions de sang, il n'y aurait plus aujourd'hui de réfugiés au Liban ou ailleurs.

67. Tout le monde sait aussi que le terrorisme arabe n'est pas un phénomène qui est apparu après 1967. Israël a dû y faire face tout au long de son indépendance, et cette

effusion de sang bestiale remonte aussi loin que les années 20, lorsque la communauté juive de Hébron a été massacrée et que les juifs ont été assassinés à Jérusalem, à Motza et à Safad par des terroristes arabes dirigés par l'ignoble Haj Amin el-Husseini, qui, plus tard, est devenu le conseiller d'Hitler et d'Eichmann dans l'extermination de 6 millions de juifs. Les Abou Youssefs, les Kamal Nassers, les Adwans suivent son exemple. Eux aussi ont pour but d'assassiner les juifs, de détruire un peuple, de le priver de son droit à la vie et à l'indépendance. Leur recours au mot "libération" fait songer au slogan cynique employé par les nazis à l'entrée des camps d'extermination où des millions de personnes ont été massacrées : "Le travail libère". La nation arabe a accédé à la liberté et à la souveraineté en 18 Etats indépendants, y compris l'Etat palestinien de Jordanie. Le véritable objectif du terrorisme arabe est de priver le peuple juif de sa liberté, liberté qu'il a recouvrée dans sa seule patrie après des siècles de captivité et de dispersion.

68. L'action entreprise par Israël contre les centres terroristes de Beyrouth a sauvé de nombreuses vies au Moyen-Orient et dans d'autres régions, qui autrement auraient été victimes d'attaques organisées dans ces centres sous la direction d'assassins tels que les trois hommes abattus par les Forces de défense israéliennes. S'il y a une critique à faire, c'est que cette action n'ait pas été entreprise plus tôt. Cela aurait sauvé la vie à de nombreux innocents. Les juifs et les non-juifs, surtout les Européens, doivent se demander ce qui aurait été préférable historiquement : l'élimination des dirigeants nazis au début de leur règne de terreur et de barbarie, ou leurs procès après l'holocauste ? La nature odieuse des actes terroristes arabes, la menace qu'ils représentent pour l'humanité, est évidente. Il faut mettre un terme à cette menace avant qu'elle ne se répande davantage.

69. En permettant que son territoire soit exploité et utilisé par des organisations d'assassins, le Gouvernement libanais abandonne, en fait, ses responsabilités à l'égard de ses citoyens et les expose à un danger constant. Quiconque permet à des criminels d'utiliser sa maison doit certainement se rendre compte qu'il crée l'insécurité pour lui-même. Pourtant Israël a dirigé son action uniquement contre les terroristes. L'action entreprise précédemment par Israël contre des bases terroristes au Liban, et en particulier au sud du pays, a eu ces derniers mois un effet salutaire sur la situation le long de la frontière israélo-libanaise. Cependant, avec la pleine complicité de son gouvernement, le Liban reste la principale base d'opérations terroristes à l'étranger et un refuge pour tous les terroristes.

70. Ceux qui se défendent contre ces criminels et sont décidés à mettre fin à leurs activités odieuses ne sauraient tolérer que cette situation se perpétue, car elle constitue une menace grave non seulement pour Israël mais aussi pour d'autres pays. La seule façon pour le Liban de se tirer de cette situation est de respecter pleinement ses obligations internationales et d'éliminer complètement la présence des groupes terroristes et de mettre fin à leurs activités sur le sol libanais et à partir du Liban.

71. Aujourd'hui, le Gouvernement libanais a demandé au Conseil de sécurité d'agir contre des mesures prises pour

combattre le terrorisme international. Il a demandé au Conseil d'adopter une position permettant au Liban de continuer à être une base à partir de laquelle des actes meurtriers sont perpétrés au Moyen-Orient et hors de la région en violation flagrante du droit international, de la morale internationale et de la Charte des Nations Unies. Les intérêts de la paix et de la sécurité internationales exigent que les gouvernements responsables et le Conseil de sécurité refusent d'agir de la sorte.

72. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, datée du 12 avril 1973, émanant du représentant de l'Arabie Saoudite, qui demande à être autorisé à participer, sans droit de vote, à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique suivie par le Conseil, et avec son assentiment, je me propose d'inviter le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. J. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

73. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

74. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur, en vérité, que de prendre la parole devant le Conseil alors que vous en présidez les travaux, et je me sens vraiment à l'aise du fait que j'ai eu le privilège de vous connaître depuis tant d'années. Je dois, en outre, remercier les membres du Conseil — Mme Jeanne Martin Cissé, de la Guinée, et tous mes autres collègues — de n'avoir pas élevé d'objections à ma demande.

75. Je ne veux pas que soit créée l'impression que, chaque fois que le représentant d'Israël prend la parole, je dois immédiatement réfuter certaines de ses déclarations. Je suis habitué à cette cascade d'affirmations faites par le représentant d'Israël, M. Tekoah lui-même, mais il y a, parmi ceux ici présents, des nouveaux venus, et je m'occupe quant à moi de cette question depuis 25 ans — ou, devrais-je dire, depuis le partage de la Palestine en 1947, à Lake Success.

76. Ce que j'ai dit figure dans les comptes rendus. "Pourquoi le répéter ?" pourrait-on demander. Pour nulle autre raison que celle que certaines accusations sont reprises par le représentant d'Israël, M. Tekoah lui-même, sans que quiconque ne les vérifie. Elles sont quelquefois prises pour argent comptant par la presse internationale que, par acquisition, ou par propagande, ou par bien d'autres moyens, les Israéliens contrôlent, dans une large mesure, dans le monde occidental — je ne sais pas ce qu'il en est pour le monde socialiste parce que je ne lis ni le russe, ni le bulgare, ni le roumain. Et je ne vais pas traiter de la liberté de la presse et de ses déformations.

77. Point n'est besoin de dire que le Liban, au cours des six millénaires de son histoire, n'a jamais été un agresseur. Il n'a jamais empiété sur les territoires de ses voisins. Je défie

quiconque de citer une période de l'histoire où le Liban a été l'agresseur. D'autre part, le terrorisme n'est le monopole d'aucun peuple, quelles que soient sa race, sa religion ou son idéologie politique. En fait, ceux qui appuient les terroristes les considèrent comme des héros. Pourquoi plonger dans l'histoire ancienne ? Je parlerai de l'époque de Jeanne d'Arc : les Britanniques voyaient en elle une criminelle, mais pour les Français, c'était une héroïne. Pour les nazis, les maquisards étaient des terroristes, mais c'étaient des héros parce qu'ils combattaient pour leur patrie. Et il en va de même pour les Palestiniens, qu'ils soient Arabes ou non. Dans sa lettre datée du 11 avril, M. Tekoah ne les appelle pas par leur nom. Il parle d'"organisations terroristes arabes".

78. Comme l'a dit mon collègue du Liban, le Premier Ministre d'Israël, Mme Meir, a répété maintes fois qu'il n'existe pas de peuple palestinien, qu'il n'y a pas de Palestiniens. Mais elle oublie que, quand elle était jeune, elle est venue en Palestine. D'ailleurs, soit dit entre parenthèses, le mot "palestinien" n'est pas un mot arabe; il vient des Philistins qui, originaires de Crète, vinrent s'installer sur l'emplacement de ce qui est maintenant Gaza. Et le pays fut appelé Palestine à cause des Philistins; à titre d'information, monsieur Tekoah, ces derniers n'étaient pas sémites. Je sais que vous n'êtes pas originaire de la région; vous l'avez envahie. Vous venez de Russie – de l'Ukraine – en passant par Shanghai.

79. Mais, par la force, vous avez établi là un Etat, et cela n'est nullement exceptionnel. Vous n'êtes pas le seul peuple à avoir créé un Etat par la force. L'histoire a connu maints cas de ce genre. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Je voudrais être très objectif et ne pas commencer à récriminer et à accuser, après avoir écouté la liste de ce que, allègue-t-on, des terroristes que l'on dit arabes – je les qualifierai de palestiniens – ont fait en Palestine. Indubitablement, il y a eu, en Palestine, des Palestiniens qui, pendant le Mandat britannique, ont réagi contre l'invasion – ou, dirais-je plutôt, l'influx, car il ne s'agissait pas d'une invasion – de juifs endoctrinés par le sionisme politique. Point n'est besoin de remonter à la Déclaration Balfour pour comprendre pourquoi Balfour, qui avait besoin que les Etats-Unis se joignent à la guerre en 1917, a donné quelque chose qui n'appartenait pas aux Britanniques – la Palestine. Mais, dans cette déclaration, il l'a donné de façon équivoque.

80. Quoi qu'il en soit, elle était alors appelée un foyer national. Et je dois le répéter chaque fois. Certains sionistes voulaient le mot "Etat" – ils voulaient établir un Etat juif en Palestine. Ce sont les Rothschild eux-mêmes qui craignaient le mot "Etat" et qui ont choisi l'expression "foyer national", parce qu'ils craignaient que si un jour les Juifs du monde entier devaient se rendre là-bas et établir un Etat, les Rothschild pourraient être chassés par les Britanniques. Ils voulaient protéger leurs intérêts. J'ai fait des recherches là-dessus en Angleterre dans les années 20 et 30; ce ne sont pas de vains mots et des historiens m'ont confirmé cela.

81. Et que dit la Déclaration Balfour ? Elle prévoit la création d'un foyer national pour les Juifs, pourvu que cela ne porte pas préjudice aux droits civils, politiques et

religieux de la population autochtone de la Palestine. La tragédie est que la population autochtone de la Palestine – beaucoup d'entre eux – était composée de Juifs; les Chananéens, les Amorites et les Moabites constituaient une seule famille. Les Hébreux étaient nos frères, et non nos cousins. Mais il y avait des tribus et il y avait des guerres tribales, comme cela s'est vu aux diverses périodes de l'histoire.

82. Lorsque Jésus est né dans cette région, de nombreux Juifs sont devenus chrétiens. Ensuite, beaucoup d'entre eux se sont convertis à l'Islam. Mais, à l'origine, du point de vue ethnologique, ces peuples, qui ont été chassés de Palestine dans les années 40, 50 et 60 étaient des Juifs. Et ensuite qui est arrivé ? Les Khazars, qui se sont convertis au judaïsme au huitième siècle dans ce qui est aujourd'hui le sud de la Russie. Qu'ont-ils fait ? Ils se sont organisés en une sorte d'organisation politique et ont jeté les grandes puissances les unes contre les autres. Ils étaient amis des allemands – du Kaiser. Lorsque le Kaiser n'a pas pu les aider auprès du sultan Abdul Hamid de Turquie, ils ont tourné le dos aux Allemands. Et après l'Entente cordiale en 1903, qu'ont-ils fait ? Ils ont commencé à comploter avec la Grande-Bretagne. Puis, lorsque la Grande-Bretagne a semblé perdre la guerre contre l'Allemagne, qu'est-il arrivé ? Ils ont voulu forcer la main des Etats-Unis pour les entraîner dans la guerre... et effectivement ils y ont réussi.

83. J'ai dit à plusieurs reprises comment la propagande s'étendait partout aux Etats-Unis contre les Allemands. Je ne suis pas Allemand : je peux être plus objectif que n'importe qui ici présent qui vient d'Europe.

84. Qu'est-il arrivé ? Les Britanniques ont promis – secrètement – la Palestine, territoire qui ne leur appartenait pas, à un peuple étranger à la région. Et ici, M. Tekoah parle de ce pays comme étant "leur" pays. Or c'est le pays du peuple qui y a vécu pendant des siècles.

85. Monsieur Tekoah vous devriez connaître les deux diasporas : il y a la diaspora de l'époque de Nabuchodonosor. Qui a quitté la Palestine à l'époque de Nabuchodonosor ? Si vous n'avez pas pris le temps de faire des recherches, demandez à vos savants – et j'ai beaucoup de respect pour vos savants, ce sont de véritables savants, ils oublient s'ils sont Juifs ou non quand ils sont savants. Les savants sont des savants; sinon, ce sont des publicistes et des polémistes. Ceux qui sont partis au moment de la première diaspora, à l'époque de Nabuchodonosor, étaient des personnes riches et influentes. Leur roi n'a pas écouté Jérémie, l'un des prophètes du judaïsme. Et c'est pourquoi nous avons les lamentations de Jérémie dans la Bible. Il leur a dit : "Faites la paix avec Nabuchodonosor." Et qui était Nabuchodonosor ? Il était sémite. Il n'était pas antisémite, parce que les Chaldéens, les Hébreux, les Samaritains, peu nombreux, les Moabites et les Araméens, toutes ces tribus constituaient la famille sémite. A ce propos, les Juifs parlaient araméen il y a 2 000 ans, ils ne parlaient pas hébreu. Vous savez cela n'est-ce pas ?

86. Et ensuite le sionisme politique est venu. Chacun sait qu'il y a une montagne appelée Sion. Il y a le sionisme

spirituel mentionné dans les psaumes de David, où il est dit : "Je lève les yeux vers la colline" — vous connaissez ce psaume — "et c'est le mont Sion". Or vous avez fait de ce mont Sion le symbole d'un mouvement politique qui s'est développé et nourri en Europe orientale, car vous pensiez — et à juste titre à l'époque — que les Juifs n'avaient alors pas d'avenir en Europe. Mais après la Révolution française et après l'admission des Juifs au suffrage en Allemagne dans le premier quart du dix-neuvième siècle, vous êtes devenus prospères en Europe petit à petit. Bien sûr, il y a eu des persécutions, et nous les déplorons à toute époque. Avec les chrétiens, avant les protestants, il y a eu l'Inquisition; quelquefois, les catholiques brûlaient des catholiques pour des questions de dogme. Pourquoi n'y aurait-il pas eu de persécutions de juifs si les chrétiens persécutaient des chrétiens, et les musulmans persécutaient les musulmans ? Dans les mêmes sectes, on se persécute entre soi. N'oubliez pas ces faits historiques, monsieur Tekoah, ils devraient être à la base de toute discussion de cette question.

87. Pourquoi est-ce que je reviens toujours à cette genèse ? Pour que les gens sachent que les sionistes européens n'avaient rien à faire en Palestine. Ils ont utilisé le judaïsme — une noble religion, une des trois principales religions monothéistes — en tant que motivation à des fins politiques et économiques. Les riches parmi les Juifs d'Europe — qui sont des hommes d'affaires avisés, des banquiers — ressentaient les pressions des peuples européens sur leurs gouvernements et s'inquiétaient en voyant les impôts augmenter avant même les première et seconde guerres mondiales. Ils se sont dit : "Nous nous rendrons en Palestine et ce sera là le siège et la banque centrale de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique." Tous les Juifs n'ont pas de sentiments religieux, ils sont comme les adhérents d'autres religions. Mais combien de fois voyons-nous dans l'histoire des motifs religieux employés à des fins politiques et économiques ! Nous voyons cela chaque jour, aujourd'hui, demain, comme dans le passé.

88. Vous n'aviez rien à faire là-bas. Vous pouviez venir en paix. Si vous aviez été inspirés par des sentiments religieux, je vous parie que vous auriez été reçus à bras ouverts par les autochtones de la Palestine. Je ne les appelle pas des Arabes parce que ce sont les autochtones de la Palestine; ils sont Palestiniens au même titre que les habitants du Liban sont Libanais et les habitants de la Syrie Syriens; ils ont acquis la culture arabe, mais ce sont les autochtones de la Palestine, que cela vous plaise ou non. Et comme je l'ai dit, il était ironique de penser qu'il y ait parmi eux les Juifs originaux de ce pays — non pas les tout premiers, car les autochtones originaux de Palestine étaient les Chananéens qui vivaient à Jéricho et à Jérusalem et qui furent envahis par les tribus hébraïques qui venaient du nord, de Ur en Chaldée, qui est à l'ouest de l'Irak actuel, et qui se déplaçaient à la recherche de pâturages comme beaucoup de tribus le font. Mais vous étiez nos frères, nos cousins. Pas vous — les Hébreux de l'époque, naturellement. Nous nous combattions. Mais peu importe si nous nous combattions; tout le monde guerroyait à l'époque. Vous, vous venez de l'Europe orientale et de l'Europe centrale où votre mouvement est né et a été lancé par des Juifs non séphardiques et non orientaux, et vous utilisez cette religion comme motif à des fins

économiques et politiques. Très bien; si vous le voulez faites-le; mais pas aux dépens de la population autochtone de Palestine. Voilà ce que j'ai à vous dire.

89. C'est maintenant un fait accompli. Que peut-on faire ? On nous dit : Vous, les Arabes, vous êtes faibles; vous ne pouvez pas combattre. Naturellement, nous sommes faibles. Mais, si nous sommes faibles, est-ce que cela vous fournit une excuse pour traiter la population autochtone de Palestine et leurs voisins d'une façon injuste ? Le terrorisme ne doit pas être admis; jamais, il ne doit être admis. Je ne citerai pas des exemples des années 20. Je suis un contemporain de cette époque et je m'occupe du problème de la Palestine depuis 1922, lorsque j'avais dix-sept ans, et encore une fois je ne parle pas d'une manière livresque. J'aimerais reprendre certaines des remarques que vous, monsieur Tekoah, avez faites ici maintes et maintes fois à propos de Haj Amin El-Husseini. Je l'ai connu à Jérusalem en 1925. La première fois que je suis allé à Jérusalem, c'était en 1925, lorsque j'avais vingt ans, et il m'a montré la Mosquée du Rocher. Il connaissait ma famille et j'avais été présenté. A cette époque, trois ou quatre années après les troubles et les désordres, que pensez-vous que Haj Amin el-Husseini m'a dit personnellement ? Il m'a dit : "Je ne crains pas les Juifs. Je crains qu'ils ne soient utilisés en tant qu'instrument de colonialisme dans notre région et qu'ils ne veuillent exproprier les terres."

90. Très bien, vous pouvez dire que j'invente cela; mais vous me connaissez, je n'invente rien. J'ai vu Haj Amin el-Husseini et je lui ai demandé une fois pourquoi il était allé en Allemagne, ce à quoi il a répondu : "Je suis allé en Allemagne parce qu'on m'aurait tué si j'avais été à Londres, Paris ou aux Etats-Unis, où les sionistes se manifestaient partout." Il est allé en Allemagne parce qu'il n'y avait aucun autre endroit où il puisse se rendre. Vous dites qu'il était le conseiller d'Eichmann et d'Hitler. Oui, naturellement il a été reçu par Hitler. Je connais beaucoup de personnes qui ont été reçues par Hitler. Mais cela ne veut pas dire qu'elles étaient d'accord avec Hitler. M. Chamberlain et M. Daladier ont été reçus par Hitler. Ils complotaient pour savoir comment battre Hitler. M. Molotov est allé voir Hitler, et il y a des photographies de ces deux hommes ensemble. Est-ce que cela rend les Russes pro-hitlériens ? Est-ce que les Français sont pro-hitlériens ? Bien sûr il a été photographié avec Hitler. Vous n'avez pas besoin de me montrer la photographie. Mais qui, monsieur Tekoah, a écrit les livres racistes de Hitler ? Rosenberg, devenu chrétien. Je ne sais pas si c'était un vrai chrétien ou un faux. Pourquoi ne mentionnez-vous pas M. Rosenberg, l'auteur raciste, qui a dit que les blonds — vous êtes blond — étaient la race supérieure ? Heureusement que je ne suis pas blond ! Pourquoi apportez-vous des photographies pour les montrer au Conseil ? Haj Amin el-Husseini n'avait pas d'autre choix que d'aller vers le peuple qui combattait ses ennemis.

91. J'ai connu Rashid El Kilani de l'Irak. Il a dû fuir parce qu'il pensait que les Britanniques l'avaient trompé, et il collaborait avec les Allemands. Mais cela ne veut pas dire qu'il était pro-allemand. Il s'est réfugié en Arabie Saoudite et Winston Churchill a demandé au roi Ibn Saud, le

fondateur du royaume, son extradition, mais en vain. Il a dit : "Je livrerai mes propres enfants, mais pas Rashid El Kilani, car nous avons des traditions." Mais tout cela ne constitue pas une argumentation intéressant votre cas.

92. Le fait est que vous êtes venus en Palestine pour l'exproprier pour des raisons politiques et économiques, et vous avez joué sur les sentiments religieux des Juifs — je respecte leurs sentiments —, et vous avez fait appel à eux partout dans le monde pour qu'ils appuient votre mouvement.

93. Et quant aux mémoires — je n'ai pas les noms sous les yeux — écrits par les dirigeants de l'Irgoun et du gang Stern, et tant d'autres dirigeants de mouvements terroristes ? Je ne dis pas que les Arabes n'ont pas leurs terroristes. Vous avez commencé le terrorisme. Vous avez tué le comte Bernadotte. Vous avez tué lord Moyne; je ne veux pas vous le rappeler, cela est fort triste. Et vous ne nous rappelez pas ceux qui ont tué des Juifs. C'est très regrettable également. Je ne veux pas soulever ici la question de savoir qui a détruit l'hôtel King David, qui a pendu les soldats britanniques aux branches des arbres ? Qui a tué des Arabes, et quels Arabes ont tué des Juifs. Tout cela est déplorable. Vous essayez de déterrer la tragédie, mais cela ne peut pas aider votre cause.

94. J'en viens maintenant au Liban. Comme je l'ai dit, le Liban est un pays pacifique. En 1948, il n'a pas envoyé un seul soldat à travers ses frontières en Palestine pour participer à la guerre. Le Liban n'a qu'une armée de 12 000 hommes; c'est plutôt une gendarmerie. S'il avait eu des intentions d'agression, le Liban aurait renforcé son armée. C'est un des pays les plus libres au monde. Autrement, comment peut-on imaginer que ces espions — prétendument belges, britanniques, allemands ou autres — qui ont récemment préparé cet acte de terrorisme au Liban — le mettent à exécution en allant sur la corniche à Beyrouth en faisant semblant d'aller juste pêcher. Evidemment, vous dites : "Bien, cela se justifie, mais regardez ce que les autres services de renseignement font". Je ne mentionnerai pas ces agences qui dépensent des milliards. Je ne dirai pas en quelle monnaie. Tout le monde le sait. Ces gens appartiennent à plusieurs nuances politiques, et ils dépensent des milliards. Pourquoi voulez-vous singer les grands ? Vous êtes forts et vous montrez cette force de la façon qu'il vous plaît.

95. Que voulez-vous que fasse le Gouvernement libanais ? Voulez-vous qu'il aille dans les camps et voir qui complot ? Trois cent mille réfugiés palestiniens s'y trouvent. Voulez-vous qu'il joue, comme vous, le jeu des services de renseignements ? Supposons qu'il trouve quelque chose. Il y a parmi le peuple du Liban des partisans des Palestiniens, des personnes qui veulent rester neutres et d'autres qui sont contre Israël. Est-ce que vous voulez que le Liban s'engage dans une lutte interne et plonge dans l'anarchie ?

96. Le Liban repose sur l'équilibre des sectes — équilibre très fragile. Le Président de la République du Liban est un chrétien maronite, le Premier Ministre est musulman et le Ministre des affaires étrangères est melchite. Nous avons les

Druses — il se trouve que nous avons de nombreuses sectes de toutes les religions et qu'elles vivent toutes ensemble en paix. Voulez-vous détruire cette paix en essayant de dire au Liban : "Allez chercher ceux qui sont alliés pour agir contre Israël et punissez-les ! " ? Il y aura une guerre civile. Est-ce cela que vous voulez ? Le Liban ne s'engagera dans aucune action qui risque de le diviser en deux. Eh bien, qui fera cela alors ? Qui va être responsable ?

97. Les Nations Unies sont responsables. Qui a créé Israël ? J'étais à Lake Success lorsque les grandes puissances, à l'unanimité, ont voté en faveur de la création d'Israël. Elles ont fait cela pour des raisons connues d'elles. Lorsque les Britanniques ont fait banqueroute, après la seconde guerre mondiale, qui, monsieur Scali, mon cher monsieur, a pris cela en main ? Vous le savez depuis longtemps; vous connaissez la réponse; vous êtes un ambassadeur journaliste — c'était feu M. Truman.

98. Qu'avons-nous fait aux Britanniques ou aux Etats-Unis, qui ont pris leur suite, pour qu'ils nous créent ce problème ?

99. Nous n'avons rien contre les Juifs, mon cher monsieur — vous avez parlé du mensonge, etc. J'étais à Lake Success, je connaissais le sénateur Austin et nous avons discuté ensemble de la question de savoir si — cela fut suggéré non point par nous mais par le Département d'Etat — la Palestine devait être confiée au Conseil de tutelle en attendant que l'on trouve une solution satisfaisante pour tous les intéressés. Et ne croyez pas qu'à cette époque, à Lake Success, M. Gromyko ait été très heureux de tout cela. Il avait demandé une division parce que, à l'époque, l'Union soviétique, prétendait-on, pensait que la meilleure solution se trouvait dans la division du pays.

100. Tous les ennuis sont partis de là. Toutes les grandes puissances étaient responsables. Et des pressions ont été exercées sur les petites nations. Quelqu'un qui n'est personne d'autre que l'actuel Ministre des affaires étrangères des Philippines, mon bon ami le général Romulo, a plaidé pendant une heure contre la division. Alors M. Truman a fait pression sur le Président des Philippines. Et Romulo, qui est un homme honorable, un homme respecté non seulement dans son pays mais par la communauté internationale, m'a dit et a dit aux autres : "Je ne peux pas voter sous la pression." Aussi l'ambassade des Philippines a-t-elle reçu de Manille l'instruction d'envoyer quelqu'un voter en faveur de la division.

101. Mon cher monsieur Scali, c'est, je pense, la première fois que vous vous trouvez au Conseil de sécurité à New York, bien que vous ayez été à Panama, et je dois vous dire — et vous savez cela parce que vous n'êtes pas un simple journaliste; vous avez procédé à des études du domaine diplomatique depuis vos débuts sans aucun doute et vous savez peut-être cela mieux que moi — qu'en 1919 94 p. 100 des habitants étaient autochtones et 6 p. 100 étaient juifs. Jusqu'en 1939, la population juive, dont la majorité était venue d'Europe à cause d'Hitler, n'atteignait pas tout à fait le tiers. Et quel est celui qui a brandi les 14 points sinon l'un de vos illustres présidents — le président Wilson ? Et

qui a parlé des quatre libertés, sinon le président Roosevelt ? Et sur quel modèle vous fondez-vous pour vous qualifier de démocratie et de nation libre ? Pouvez-vous passer à côté du principe d'autodétermination qui a été consacré dans de nombreuses déclarations depuis que vous avez mené votre guerre d'indépendance en 1776 ? Sur quel modèle ? Dites-le moi, mon cher ambassadeur et collègue. "Eh ! bien, pourriez-vous dire, nous avons fait des erreurs. Toutes les nations font des erreurs. Que devrions-nous faire ? Ceci est maintenant un fait accompli !" Et beaucoup de sionistes prétendent que les Arabes veulent jeter les Juifs à la mer. Les Arabes ne peuvent pousser à la mer l'un d'entre eux, comment pourraient-ils y pousser un Etat aussi fort ? Et aujourd'hui, dans votre intervention, vous avez dit à juste titre — j'ai fait attention — que personne n'a le droit d'imputer aux Etats-Unis quelque mauvaise part dans les récents et tristes événements du Liban. Personnellement, je ne crois pas que les Etats-Unis y aient eu une part. Je peux me tromper, mais je ne le crois pas.

102. Pourquoi iriez-vous là-bas ? Vous faites mieux. Vous leur envoyez des Phantom, vous leur fournissez toutes sortes d'armes perfectionnées, vous leur donnez de l'argent, n'est-ce pas ? Et vous mon bon ami l'ambassadeur Malik, mon ami depuis 1948, que faites-vous ? Vous envoyez des émigrants. Et par légion ! Je ne sais à dire vrai ce qui est le plus dangereux, les Phantom ou les émigrants.

103. Je parle objectivement. Nous sommes les victimes et notre région est un échiquier sur lequel se joue une politique de puissance non avec des sujets de bois, mais avec le sort des nations, le sort des Arabes. Non pas des Arabes en tant que tels, mais des Palestiniens. Et les Palestiniens sont l'élément essentiel du problème.

104. J'en viens ici à mes observations finales, en espérant que M. Tekoah en tiendra compte. Ce n'est pas la première fois que je fais ces observations. Tant qu'il y aura des réfugiés palestiniens dispersés dans le monde arabe et dans le monde en général, il n'y aura pas de paix, non seulement au Moyen-Orient mais dans de nombreuses parties du monde, parce qu'il y a des activistes et que les activistes sont parfois soutenus par leurs amis et leurs ennemis. Et un ami d'aujourd'hui peut devenir l'ennemi de demain. Il y aura du terrorisme partout; mais nous n'allons pas entamer la question du terrorisme, cela sera dévolu au Comité qui sera désigné. L'ambassadeur Bennett et moi-même avons longuement parlé du terrorisme à la Sixième Commission. Je ne vais pas commencer à parler des causes du terrorisme. Mais ce que je veux dire, c'est que vous, les grandes puissances, et plus particulièrement les Etats-Unis et l'Union soviétique (je ne dirai pas qu'il ne faut pas consulter la République populaire de Chine qui, après tout, est un membre permanent de ce conseil), en consultation avec nos amis du Royaume-Uni et de la France qui ont dans la région une longue, très longue expérience (je n'écarte pas ces deux autres membres qui, heureusement ou malheureusement, ne contrôlent plus le monde comme ils le firent au dix-neuvième siècle, et c'est peut-être une bonne chose de ne pas gouverner le monde), qui devez mettre fin à cela. Ou fermons la boutique. A quoi sert-elle ? Vous, mon bon ami, l'ambassadeur Scali, c'est à vous que je m'adresse, vous avez

un président qui, espérons, a mis fin à la guerre en Extrême-Orient. Il a fait preuve de courage; il a montré sa détermination. Voulez-vous nous dire qu'il ne peut pas imposer sa volonté, alors que votre pays a contribué à la création d'Israël ? Quand cela vous convient, vous, grandes puissances, vous dites que vous ne voulez pas vous ingérer dans les affaires des autres Etats, y compris Israël. Mais quand cela vous convient aussi, vous mettez au point une politique de justification qui vous permettrait de vous ingérer dans les affaires des habitants de la Lune, s'il y avait des habitants sur la Lune. Cela n'est pas particulier à votre pays; c'est vrai pour toutes les grandes puissances. Elles trouvent toujours des arguments à l'appui de leur politique.

105. Pour l'amour du ciel, soyons francs. Je suis ici depuis 27 ans, et je peux donc dire que c'est de vous — et non pas du petit Liban —, de vous et de l'Union soviétique que cela dépend. Pourquoi l'Union soviétique ? Après tout, le Moyen-Orient n'est pas trop loin de ses frontières. L'Union soviétique semble estimer qu'elle est partie intéressée — et pourquoi pas ? Et vous avez des intérêts économiques dans la région. Regardez donc l'importance que vos journaux donnent à la situation pétrolière, en déclarant que les Arabes "étrangleront" les Etats-Unis dans les années 80. Voyants ! Prophètes ! Toutes ces histoires fabriquées en ce qui concerne les Arabes et la crise monétaire ! Si vous avez cette crise monétaire, c'est parce que vous, puissances occidentales, après les deux guerres mondiales, avez dépensé votre patrimoine presque jusqu'à la banqueroute. J'ai vu le mark tomber dans les années 20, en Europe, et puis le franc et la livre sterling. Nous sommes liés à vous ici. Nous vous vendons du pétrole et nous commerçons avec vous.

106. Si vous n'y prenez garde, ce dollar qui, à une époque, valait réellement un dollar et qui vaut 20 cents par rapport au dollar de 1947 — du temps de Lake Success — dans cinq ans, il ne vaudra plus que 10 cents. Vous devrez faire d'autres émissions de monnaie, comme l'ont fait nos amis français. Il n'y a pas de quoi rire. Nous, la classe moyenne, sommes partout appauvris, car l'argent semble devoir tout dire aujourd'hui.

107. Vous, représentants des grandes puissances, dites à ceux qui sont derrière vous, à ceux qui vous donnent des instructions, qu'il n'est pas moral de continuer à s'en prendre à un petit Etat comme le Liban qui n'a jamais fait de mal à personne. Je ne vais pas commencer la liste des actes terroristes, qu'il s'agisse de ceux perpétrés par les sionistes en Palestine ou, plus tard — ou bien simultanément, si l'on veut être juste — par les peuples autochtones de Palestine; je ne vais pas discuter non plus ici des causes et des effets du terrorisme que nous observons aujourd'hui.

108. Vous devez intervenir ou, sinon, l'Organisation des Nations Unies et, plus particulièrement, le Conseil de sécurité, seront la risée du monde entier. Demandez-vous pourquoi le nombre des personnes faisant des visites guidées diminue. Plus personne ne veut de nous. Vous, monsieur Scali, qui êtes un nouvel ambassadeur, vous devriez insuffler un espoir nouveau à l'Organisation des Nations Unies — et je suis sûr que vous le ferez. Regardez-moi; je suis beaucoup

plus vieux que vous et je suis encore actif. Et notre ami l'ambassadeur Malik; il connaît l'Organisation de A jusqu'à Z, dans tous les sens, pour y avoir été en poste de longues années. Pourquoi n'insistez-vous pas auprès de ceux que vous représentez pour qu'il soit mis fin à tout cela ? Pourquoi ne demandez-vous pas l'organisation d'un plébiscite international pour savoir combien de réfugiés palestiniens — qu'ils soient au Liban, dans les pays d'alentour ou ailleurs, eux qui sont dispersés — veulent retourner en Palestine ? Ne faites pas pression mais persuadez ceux à qui vous fournissez des armes de les recevoir et de vivre en paix avec eux.

109. "Mais, disent les sionistes, la Palestine nous a été donnée par Dieu." La première fois que j'ai entendu cela, c'est dans la bouche de M. Eban. D'ailleurs, je crois me rappeler qu'à l'époque j'ai dit : "Depuis quand Dieu s'occupe-t-il de biens immobiliers ?" Et si Dieu a donné la Palestine aux Juifs — ou s'il l'a donnée aux Gentils — nous voulons voir l'acte de propriété.

110. De même, si vous étudiez la Bible et si vous tirez les choses hors de leur contexte biblique, disant "Dieu nous a donné la Palestine" ou faisant des déclarations fondées sur cette citation, pourquoi ne citez-vous pas le roi David, qui dit, dans les psaumes : "La terre appartient au seigneur en sa totalité." Il n'a pas dit que la terre appartenait aux Juifs ou aux Gentils. Il n'a pas dit, dans le même ordre d'idées, que la Chine appartenait aux Indiens parce qu'après tout Bouddha était né au Népal, qui faisait alors partie de l'Inde. Je n'ai jamais entendu dire que les Indiens avaient émis des prétentions sur la Chine sous prétexte que Bouddha était né dans leur pays. Il y a plus de bouddhistes en Chine maintenant je crois — à moins qu'ils ne soient devenus athées. C'est là un argument fallacieux.

111. Et parce que certains prophètes du judaïsme viennent de Palestine — ils sont aussi nos prophètes; ce sont des prophètes sémites, non pas des prophètes ukrainiens ou polonais, avec tout le respect que je dois à l'Ukraine et à la Pologne —, cela ne veut pas dire que ces sionistes politiques qui viennent de l'extérieur, peuvent émettre des prétentions sur la Palestine en se fondant sur la religion.

112. Avec tout le respect qui est dû aux aspects fondamentaux d'une religion, nous ne devons pas nous laisser emporter par une telle argumentation puisque nous savons que ce n'est pas une religion qui fait un peuple. Les peuples sont déterminés par la culture, le langage, l'art de vivre, les intérêts communs. Les juifs appartiennent à de nombreux peuples, comme les chrétiens ou comme les bouddhistes. Cela est également vrai pour les idéologies politiques : de nombreux peuples appartiennent à une ou plusieurs idéologies.

113. Je pourrais continuer longtemps de la sorte. Mais je voulais bien préciser ma position, car il n'est pas juste que le Liban soit le souffre-douleur d'un Etat que vous, ici, au Conseil — non pas vous personnellement, mais les représentants des grandes puissances de l'époque —, avez créé. Il nous faut accepter certaines choses dans la vie. Mais si

celles-ci doivent engendrer des tensions à l'infini, il n'y aura pas de paix dans le monde.

114. Et vous savez combien les Juifs et les sionistes sont puissants. Je ressens de la pitié pour les Juifs car, un jour, je le crains, étant donné ce que sont les hommes, si les choses vont mal, ils seront à leur tour les boucs émissaires et l'innocent souffrira; les puissants et les riches leur tourneront les talons comme ils l'ont déjà fait — non seulement parmi les Juifs mais aussi parmi d'autres peuples. Les Juifs sont des êtres humains. Pourquoi se limiter à la religion, pour l'amour du ciel ? Il y a 16, 17, 18 millions de Juifs, et ils créent un problème mondial !

115. J'éprouve de la pitié pour ceux qui se laissent endoctriner. Je le dis honnêtement; j'en donne ma parole d'honneur. Je le dis avec de la compassion pour les êtres humains, indépendamment de leur religion, ou de leurs vues politiques s'ils n'ont pas de religion. Après tout, nous sommes tous des êtres humains; les hôtes de ce monde. Chacun d'entre nous est comme un grain de sable sur la rive de l'éternité. Et dans bien peu de temps, où serons-nous, où serons-nous tous ? Dans la poussière. Personne ne survivra. Pourquoi rendre la vie si dure en se fondant sur la religion — celle des Juifs ou celle des Gentils ? Cela n'en vaut pas la peine, croyez-moi. Il y a trop d'animosité dans le monde.

116. Et on dit qu'il faut consacrer 1 p. 100 des revenus pétroliers pour réinstaller les gens dans d'autres pays, et plus particulièrement dans les pays arabes ! Et supposez que les Palestiniens ne veuillent pas être réinstallés. Supposez qu'ils insistent pour rentrer chez eux. Pouvons-nous les forcer ? Vous ne pouvez pas tout acheter avec de l'argent. L'argent est la malédiction de l'humanité, de nos jours. Tout n'est qu'argent, consommation, argent !

117. Il y a des gens qu'on ne peut pas acheter avec de l'argent, des gens qui veulent seulement retrouver leurs foyers et leurs vergers pour y vivre en paix. Opter pour un Etat binational ? Je ne sais pas; c'est à eux qu'il faut le demander. Vous, vous venez de l'étranger. Peut-être un jour deviendrez-vous, vous aussi, des hommes de cette terre, peut-être qu'un jour vous pourrez tous vivre ensemble là-bas.

118. Quelle est l'alternative ? Chaque fois que quelque chose se produit à 10 000 km, en Palestine — en ce que vous appelez Israël —, vous dites que le Liban, l'Egypte en sont responsables, comme à un moment donné vous disiez que la Jordanie l'était. Ces Palestiniens désespérés, le Liban pas plus que l'Egypte ou la Jordanie n'en sont responsables. Ce sont des gens désespérés et qui ont développé toute une psychose, comme vous en avez de votre côté développé une. Lorsque ces deux psychoses se heurtent de front, cela fait des étincelles et chacun d'entre nous est aujourd'hui en danger à cause de la violence.

119. J'ai pensé devoir faire cette intervention en rappelant l'historique de la situation afin que ceux de nos collègues qui ne seraient pas familiers avec la question en connaissent ainsi la genèse. Je terminerai en souhaitant que M. Tekoah ne prenne pas ces mots à la légère, lui qui use et

abuse de rhétorique — comme d'autres aussi; je ne songe pas qu'à lui — pour camoufler la vérité. Il n'y a pas de vérité absolue, mais il y a une vérité fondée sur l'histoire, sur l'équité, sur la justice. Sinon nous ne sommes que des animaux politiques. Je souhaiterais que nous soyons "politiques" dans le sens où la politique doit être l'art d'harmoniser les intérêts des Etats. Mais nous sommes plutôt des animaux qui rationalisent, qui cherchent des excuses à leurs méfaits. Ce qu'il faut, c'est que nous cherchions, en tentant de persuader ceux qui sont derrière nous, à nous débarrasser du carcan rigide des instructions auxquelles nous devons obéir, en ce conseil, car nous savons, en notre âme et conscience, que ces instructions doivent émaner de la justice et non pas des expédients d'un intérêt égoïste, nous savons qu'elles doivent émaner plutôt d'un intérêt éclairé fondé sur l'harmonie entre tous les Etats.

120. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

121. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration qu'a faite tout à l'heure M. Scali. J'ai été particulièrement frappé par l'expression de "mensonges énormes" qu'il a employée. Ce soir, nous avons assisté en ce conseil à une répétition des mensonges énormes d'Israël à l'égard du Liban. Cela a été fait dans l'intention de dénigrer, de diffamer, de calomnier le Liban et d'attaquer sa réputation dans le monde.

122. Ce que nous avons entendu ce soir n'était pas nouveau; nous l'avons entendu bien des fois déjà. Le Ministre des affaires étrangères de M. Tekoah, M. Abba Eban, a lui-même fait rire le monde, récemment, lorsqu'il a déclaré à Vienne que le Liban était le pays le moins civilisé de l'univers. Il est vraiment risible d'entendre qualifier ainsi le Liban par M. Abba Eban, qui est censé être un homme cultivé, un homme intelligent, un homme instruit. M. Tekoah nous a récité tout un catalogue des actes de terrorisme qui ont pu se produire dans le monde ces dernières années, et déclaré que l'origine de ces actes se trouvait au Liban. Après cette récitation, j'en suis à me demander si je ne représente pas ici un danger pour mes collègues, comme terroriste en provenance de Beyrouth, au Liban!

123. M. Tekoah s'est référé à certains des points qu'il soulevait dans sa lettre d'hier. Par exemple, il a évoqué l'incident du *Sania*, un bateau transportant des passagers et qui, venant des Etats-Unis et se rendant à Haïfa avec à bord 250 pèlerins chrétiens, a explosé dans le port de Beyrouth. Je ne retiens cet incident particulier que pour souligner ce "gros mensonge" que nous sert M. Tekoah, qui tente d'utiliser — comme de coutume — cette tribune qu'est le Conseil de sécurité pour lancer, ici, aux Etats-Unis, la fable que 250 pèlerins chrétiens à bord du *Sania* auraient été, à Beyrouth, victimes d'un acte de terrorisme. Il n'existe pas la plus petite preuve que l'explosion qui s'est produite réellement à bord de ce navire ait été due à un acte de terrorisme ou de sabotage.

124. Nous rencontrons ici, au Conseil de sécurité, M. Tekoah et d'autres représentants d'Israël lorsqu'il y a une

plainte contre un acte d'agression ou un acte de terrorisme organisé et perpétré par l'Etat d'Israël. Ils viennent alors ici et ils utilisent à des fins de propagande la tribune que représente l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que M. Tekoah et ses collègues ont dit du Conseil de sécurité de l'Organisation qu'il avait fait moralement, politiquement et juridiquement faillite. Nous savons quelle est l'attitude d'Israël à l'égard des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale en décembre dernier [*résolution 2949 (XXVII)*], Mme Golda Meir a dit: "Les Nations Unies peuvent bien prendre les décisions qu'elles veulent; nous, nous n'avons d'autre choix que de faire ce qui est nécessaire pour l'Etat juif." Voilà comment s'exprime l'arrogance de la puissance! Nous voyons là un Etat qui ne s'appuie que sur sa puissance militaire pour abolir le terrorisme et rétablir la paix dans la région. C'est, en vérité, une affaire des plus sérieuses.

125. M. Tekoah, dans sa déclaration, a dit que le Liban ne peut réclamer l'impunité. Dans sa lettre au Conseil, M. Tekoah a dit que le Liban avait perdu le droit de revendiquer le respect de son territoire [*voir S/10912*]. Nous voyons donc là un Etat qui prétend s'arroger le droit d'intervenir dans nos affaires intérieures, de violer notre intégrité territoriale et notre souveraineté, d'engendrer des troubles chez nous. A quel titre? Au titre de gendarme — un gendarme qui s'est nommé par lui-même — des Nations Unies! Le représentant israélien nous dit: "Je viens ici réclamer le droit de légaliser les actes de terrorisme contre le Liban." En fait, ce qu'il demande au Conseil, c'est de désigner Israël, cet enfant gâté des Nations Unies, comme le gendarme des Nations Unies, chargé d'instaurer la paix dans le monde, chose que le Conseil de sécurité ne parvient pas à faire avec ses forces de maintien de la paix. Israël réclame ce droit pour lui-même. Tout ce que le Conseil aurait à faire, ce serait d'adopter une résolution nommant Israël le gendarme des Nations Unies pour la préservation de la paix dans le monde! Voilà ce que M. Tekoah est venu demander ici. Pourquoi? Pour pouvoir tuer plus de gens. Quotidiennement, dans la presse, apparaissent des déclarations du chef des forces armées israéliennes, le général Eleazar. Il aurait dit que ce qui s'est passé au Liban avant-hier ne marque pas la fin et que bien des choses encore pourraient se produire au Liban, ce pays ne pouvant prétendre à aucune protection.

126. Ce qu'ils veulent, donc, c'est tuer encore plus de gens. Ils ont tué quelques Palestiniens. Ils pensent qu'en éliminant Abou Youssef et Kamal Nasser ils vont étouffer les revendications du peuple palestinien. Un proverbe arabe dit: "Chaque fois qu'un chef meurt, un nouveau chef naît pour prendre sa place." Veulent-ils tuer tous ceux qui exercent des responsabilités parmi les Palestiniens? Veulent-ils exterminer tout le peuple palestinien? Et veulent-ils que nous soyons leurs complices dans cette extermination du peuple de Palestine?

127. Lorsqu'ils prétendent qu'une certaine personne venait de Beyrouth, cela ne signifie pas que cette personne venait véritablement de Beyrouth. La plupart des affirmations que nous a faites M. Tekoah ne reposent sur aucun

fait. Ce sont des rumeurs, des on-dit; on prétend qu'un certain groupe provenait de Beyrouth ou qu'un certain groupe avait pris l'avion à Beyrouth. Nous avons déjà dû, en 1968, nous plaindre à ce conseil lorsqu'un groupe de commandos israéliens avait débarqué chez nous pour y détruire 13 de nos avions sous prétexte que deux Palestiniens avaient transité par Beyrouth pour se rendre à Athènes afin d'y tenter une attaque contre un avion de la compagnie israélienne El Al. Les Israéliens avaient prétendu y trouver une justification suffisante pour bombarder l'aérodrome de Beyrouth et détruire la plus grande partie de notre flotte aérienne civile.

128. Je pourrais non seulement faire état ici de tout l'histoire des actes de terrorisme commis par Israël au Moyen-Orient comme ailleurs, dans le passé, mais je pourrais aussi demander qui, le 16 octobre 1972, à Rome, a tué M. Wahel Zuaier. Qui a tué Mahmoud El-Hamsheri à Paris en octobre 1972 ? Qui a tué Béchir Abou Kheir à Chypre en janvier 1973 ? Qui a tué Basile Kobeysy à Paris le 6 avril 1973 ? Qui a tué Ghassan Kanafani à Beyrouth le 8 juillet 1972 ? Qui a attenté à la vie d'Anis Sayegh le 19 juillet 1972 et de Bassam Abou-Cherif le 24 juillet 1972 ? J'ai de nombreux autres noms et faits à propos du terrorisme israélien que je pourrais citer.

129. Nous devons nous rappeler une chose : lorsque nous parlons de terrorisme nous devons nous rappeler qu'Israël est la tête et l'âme du terrorisme étatique organisé. C'est le seul Etat au monde qui a pour politique déclarée de poursuivre un terrorisme d'Etat organisé. Israël est en fait le seul pays Membre ou non membre de l'Organisation des Nations Unies qui ait été condamné par ce conseil de sécurité pour un des plus graves actes de terrorisme : je me réfère à la destruction des aéronefs civils libanais. Israël est le seul pays au monde qui ait été condamné par ce conseil pour avoir enlevé des officiers et des soldats libanais et syriens sur le territoire du Liban en juin 1972.

130. M. Tekoah a cité les massacres de Lod, Khartoum et Munich. En juin 1972, nous avons examiné au Conseil de sécurité l'attaque israélienne de représailles pour l'incident de Lod. Les Israéliens ont prétendu avoir poursuivi des guérilleros palestiniens au Liban — les terroristes palestiniens comme ils les appellent. Mais les "guérilleros" qu'ils ont tués alors étaient des civils pacifiques des villes de Deir al-Ashayer et Hasbya. Plus tard, ils ont lancé une autre attaque contre le Liban. Ceux qu'ils ont tués étaient des "terroristes" comme la famille qui a été écrasée dans sa propre voiture par un char israélien.

131. Nous avons déploré ici, au Conseil, le massacre de Lod et celui de Munich. Nous sommes sensibles aux tragédies humaines. Nous compatissons avec ces personnes, avec nos amis dans le monde, américains, porto-ricains et belges. Est-ce que nous nous réjouissons de ce qui est arrivé à Khartoum ? Bien sûr que non. Mais ces actes ont été entrepris par des individus, tandis que maintenant nous traitons d'une plainte officielle du Liban contre un acte d'agression avoué perpétré par l'Etat qui s'appelle Israël, contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui s'appelle le Liban. Et pour réaliser cette attaque, Israël a

eu recours, contre toutes les normes du droit international et de la morale, à la façon la plus perfide de mener la guerre. Les attaquants israéliens étaient habillés en civils; ils sont arrivés déguisés. Ils sont venus comme des voleurs, comme des maraudeurs, commettre leurs crimes abominables.

132. Nous pourrions parler indéfiniment du terrorisme, mais nous devons nous rappeler que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de relire l'intitulé de cette question pour rappeler un fait fondamental que l'on oublie souvent lorsque nous parlons de terrorisme. Le titre se lit comme suit — c'est le titre officiel adopté par l'ONU :

'Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étudie des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux'.

133. Nous devons nous rappeler qu'il existe des causes sous-jacentes, et une des causes profondes des actes de violence commis par des Palestiniens individuels est la condition misérable dans laquelle on les maintient depuis 25 ans à cause d'Israël. Si nous examinons les causes de la misère du peuple palestinien, et que nous les éliminons, alors il n'y aura plus d'actes de violence commis par un Palestinien contre qui que ce soit. Ce peuple réclame la justice; il vous demande à vous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, de lui rendre justice.

134. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Egypte et je lui donne la parole.

135. M. ABDEL MEGUID (Egypte) : Je voudrais informer les membres du Conseil que la déclaration que l'Egypte entend faire au sujet du point de l'ordre du jour que nous discutons aujourd'hui sera faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, M. El-Zayyat, qui est en route pour New York.

136. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain et dernier orateur sur ma liste est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

137. M. TEKOA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Il est tard et je me bornerai à faire trois brèves observations. Tout d'abord, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur l'attitude incorrigible du Liban et sur le fait que son représentant a, au cours de sa deuxième intervention, continué à défendre des gens comme Abou Youssef, Anis Saigh, Hamshari et Abu Khairs, que les organisations terroristes ayant leur siège à Beyrouth ont reconnus comme leurs agents chargés de perpétrer des missions de meurtre contre des civils innocents, principalement dans les capitales européennes. Le monde entier

suit avec intérêt nos délibérations et il voudrait savoir comment le Conseil de sécurité va réagir face au défi jeté aux lois élémentaires de l'humanité civilisée et face à la déclaration selon laquelle le Liban n'a pas l'intention de changer d'attitude vis-à-vis des activités terroristes organisées sur son territoire et à partir de son territoire.

138. Deuxièmement, l'utilisation du territoire libanais en vue de perpétrer des actes criminels n'est pas une question libanaise interne. Cela concerne le monde entier et tous ceux qui, soit au Moyen-Orient ou à l'extérieur de cette région, sont exposés aux dangers des atrocités dont a été témoin l'humanité entière au cours des derniers mois, perpétrées par des terroristes qui étaient partis de Beyrouth. Le Liban ne peut en aucune façon priver Israël du droit de se défendre lui-même et de protéger ses citoyens de ce genre d'outrages.

139. Enfin, je laisserai le soin au chef de l'Eglise libanaise de répondre à l'argument fondamental évoqué dans la déclaration du représentant du Liban. Sa Béatitude, le cardinal Maushi, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, dans une entrevue accordée au journal libanais *El Bairak* et reproduite dans un autre journal de Beyrouth, *El Jarida*, le 28 septembre 1972, disait ce qui suit :

“Les Israéliens ne veulent pas détruire le Liban. Je les connais bien. Nul ne les connaît mieux que moi. J'ai été en contact avec eux pendant très longtemps lorsque j'étais à la tête du patriarcat de Tyr et du Sud. Je possède des renseignements qui prouvent que, par le truchement d'institutions internationales, Israël a souvent essayé d'expliquer aux responsables libanais qu'il n'avait aucune intention malfaisante vis-à-vis du Liban, à

condition que les *fedayin* quittent le pays. Mais vous connaissez la maxime : “A qui peut-on lire tes psaumes, ô David ?”

140. Les membres du Conseil de sécurité pourront nous aider en lisant au Liban le psaume de la paix, de la fin de la violence et des activités terroristes et du rétablissement du calme dont ont tant besoin les peuples du Liban et d'Israël.

Remerciements au Président sortant

141. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette séance. Je voudrais très brièvement maintenant m'acquitter d'un devoir qui est plus que protocolaire en rendant hommage à mon prédécesseur, l'ambassadeur Aquilino Boyd, du Panama, président du Conseil de sécurité pendant le mois de mars, pour la manière fort habile et efficace dont il a dirigé nos travaux tant à New York qu'à Panama.

142. Bien que je sache fort bien que je ne dois pas mêler mes sentiments personnels d'admiration et d'affection pour la noble et fière nation panaméenne aux hautes fonctions que j'exerce en ce moment, je crois pouvoir faire état d'un consensus — si je peux l'appeler ainsi —, non pas officiel mais très sincère et chaleureux, de tous les membres du Conseil en lui disant aujourd'hui combien nous avons apprécié la généreuse hospitalité que le Gouvernement et le peuple panaméens nous ont offerte au cours des réunions tenues au Panama entre le 15 et le 21 mars.

La séance est levée à 19 h 55.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
